

PV N° 24 DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Juillet 2022 à 20h15

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Francine DANIEL – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Michel PIERIE – Nicolas RAYNAL – Nicolas TRICHAUD – Verena VOARINO – Corinne ROJO – Jacques RIVIEYRAN

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Marie BERGOUGNOUX - Sandrine VILLENEUVE - Gilles FORT - Alistair MOON

Procuration (s) : Marie BERGOUGNOUX à Bernard FERRET ; Sandrine VILLENEUVE à Guilène ANDURAND ; Gilles FORT à Jacques RIVIEYRAN ; Alistair MOON à Sylvain RICOLA.

Secrétaire de Séance : Michel PIÉRIÉ

Quorum : 8

Ordre du Jour de la séance :

- Approbation du PV du précédent CM
- Délibérations
- Décisions
- Questions diverses

Approbation du Procès-verbal N° 23 du 14 Juin 2022

Délibérations :

1.1 Enquête publique préalable à la régularisation d'un chemin rural

Suite à un bornage demandé par la SCI Aposie au lieudit la Figayrade, le constat a été fait par le géomètre que le chemin rural a été déplacé et ne correspond plus à l'emplacement indiqué au cadastre. Les deux propriétaires riverains sont malgré tout d'accords pour conserver l'emplacement du chemin actuel existant. Pour ce faire, et donc régulariser la situation, il serait nécessaire que la commune vende une partie de ce chemin rural pour une contenance de 215 m² à la SCI Aposie, et que la commune achète à M. Raynal Patrick une parcelle de 174 m² (ces mesures ont été établies par le géomètre et en commun accord des trois parties).

Afin d'effectuer ces transactions, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à une enquête publique préalable.

La valeur du m² de terrain sera basée sur le prix de la terre agricole en vigueur (0.75€ m²) et les frais de procédure (commissaire enquêteur, publicité et frais d'acte) seront à la charge de la SCI Aposie.

Question portée au vote : Pour ou contre la mise en place de l'enquête publique préalable à la régularisation du chemin rural (M. RAYNAL Nicolas, intéressé par l'affaire, ne prend pas part au vote)

Pour	Contre	Abstention
13	0	1 (Gilles FORT)

1.2 Accord de principe pour l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour le compte de la commune de Senouillac d'un ensemble foncier et modification par avenant de la convention tripartite existante

La commune de Senouillac en 2020, afin de débloquer la zone OAP N°1 a signé une convention pour une durée de huit ans maximum avec l'EPF avec un objectif d'acquisition directe des biens concernés. Du fait de cette convention signée entre l'EPF, l'agglomération et la commune, l'EPF s'engage « à assurer une veille foncière active sur le périmètre d'intervention tel que défini en annexe 1 de la présente convention en recherchant notamment les opportunités d'acquisition à l'amiable et en préemptant chaque fois que cela s'avère nécessaire par délégation du droit de préemption, du droit de priorité, et par voie de délaissement. »

Il se trouve qu'actuellement un bien appartenant à la mairie qui est pour partie dans la zone de l'OAP N° 1 est à la vente. Cette partie de bien est déjà identifiée par la convention (parcelles C259 et B6).

L'autre partie de l'ensemble du bien à la vente serait idéalement bien placée en vue d'un aménagement de projet de type "maison ou logement partagés" (pas de projet de maison de retraite). Cette partie comprend du terrain mais aussi une maison d'habitation avec dépendances (parcelles B3, B5 et B4), le tout à proximité de la mairie, de l'école, en plein centre bourg et à proximité de ses commerces et services actuels et futurs.

De plus ce projet rentre parfaitement dans l'objet du cadre d'intervention de l'EPF, et s'insérerait parfaitement dans le projet d'aménagement global du village, et contribuant à son développement et son dynamisme. Il serait opportun pour la collectivité d'acheter l'ensemble de ce bien d'une surface totale de 4315m² comprenant une maison d'habitation et ses dépendances ainsi que les parcelles C259, B3, B4, B5 et B6) au prix négocié de 338 800€.

Sous réserve de l'accord de l'EPF, il serait nécessaire de modifier par avenant la convention en modifiant son périmètre d'intervention en y incluant l'ensemble des biens cités ci-dessus, et réévaluer le montant prévisionnel de l'engagement financier afin de permettre l'acquisition.

Nicolas TRICHAUD pose la question de l'impact sur les projets en cours (Mauriac, lieu de vie ...). Aussi, la question du devenir des meubles de la maison est posée. L'idée est émise de constituer un groupe de travailler pour répondre à ces questionnements.

Question portée au vote : Pour ou contre l'acquisition de l'ensemble foncier par l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour le compte de la commune de Senouillac et la modification par avenant à la convention tripartite (sous réserve d'accord de l'EPF).

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

1.3 Délibération déléguant la compétence pour délivrer une autorisation d'urbanisme à M. le Maire

Monsieur Bernard FERRET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela, il aura besoin de déposer une déclaration préalable.

Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'une déclaration préalable.

Madame Francine DANEL se propose pour prendre la décision.

Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement.

Question portée au vote :

Pour ou contre la désignation de Francine DANEL (M. FERRET Bernard, intéressé par l'affaire, ne prend pas part au vote)

Pour	Contre	Abstention
13	0	1 (Gilles FORT)

Décisions :

Décision 09-22 Non-préemption de la parcelle B1159 d'une contenance totale de 88m², pour un montant de 164 000€.

Questions diverses

1) Débat sur le Rapport d'observation de la CRC (Cour Régionale des Comptes) de la CAGG (Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet) (Bernard FERRET)
Après lecture les membres du conseil valident les remarques justifiées de la CRC.

2) Rapport Trifyl (Sylvain RICOLA)

Après lecture, il est agréable de voir que la Ste Trifyl est à l'avant-garde dans la revalorisation des déchets, mais que malgré tout, la production de déchets ne cesse de croître.

3) Emplois saisonniers (Francine DANEL)

Il serait possible dans un cadre de format "job d'été" d'employer durant la période de juin à septembre un ou plusieurs jeunes du village sur la base de contrats courts pour les tâches d'arrosage et de tonte. C'est juste un avis que le conseil doit donner pour l'exercice 2023, dans le cadre d'un avis favorable une délibération sera nécessaire.

La communication sera faite dans la lettre info au moment venue

Pour avis : Favorable

4) Concertation PLUi du 01/07 au 30/09 (Bernard FERRET)

Une plaquette d'information est à distribuer par les conseillers au plus tôt.

Cette plaquette communique des informations utiles sur les différentes étapes de la réalisation du nouveau PLU à l'échelle de l'agglomération : le PLUi. Des choix sont à faire ou à proposer sur les grandes orientations et objectifs d'utilisation des sols à horizon 2050. Il est important que chaque administré du territoire participe à l'enquête qui est posée.

5) Point voirie (Nicolas BONDUELLE)

Les services de l'agglomération ont communiqué le devis détaillé des travaux de voirie pour l'exercice 2023 pour un montant de 148 706€. La commission voirie avait retenu comme prioritaire

la route de Gâche et une partie de la route de Vieulac, jusqu'au carrefour de la route de la Sietge, ainsi qu'un gros tronçon de la route de la Linardié.

Notre enveloppe allouée (soldes des années précédentes + subvention du département et remboursement TVA) ne doit pas dépasser 108 000€ TTC.

En conséquence, il est proposé au conseil de ne pas faire la route de la Linardié.

Pour avis : Favorable

6) Carrefour de l'école (Nicolas BONDUELLE)

Après une année scolaire de test, il est temps de faire un bilan et d'imaginer la suite. L'idée générale étant de savoir si les utilisateurs de l'école souhaitent une mise en place pérenne de cette infrastructure, l'enquête auprès des parents d'élèves fait le constat : 10 réponses positives, 4 négatives et 3 sans opinion.

Deux remarques ressortent principalement : un problème de visibilité en général et particulièrement quand on arrive de la côte de Senouillac et que l'on souhaite tourner à gauche ; malgré la chicane quelques véhicules persistent à se garer devant l'école ou bien à faire des « stop and go, drive » à côté des chicanes.

Le conseil doit maintenant se prononcer sur la mise en place d'une chicane en « dur ». Si c'est oui, il faudra imaginer l'aménagement.

7) Le Conseil émet un avis favorable pour la chicane en « dur » et pour poursuivre (commission voirie) Réunion des associations (Verena VOARINO)

Il serait opportun de prévoir une réunion de l'ensemble des associations au moins une fois par an afin de faire le point sur leurs besoins, sur l'utilisation des bâtiments communaux, sur l'organisation des réservations de matériels et des salles, leur calendrier de manifestations

8) Eclairage public (Nicolas BONDUELLE)

Le poste d'éclairage public de l'avenue des Vignes comprend l'avenue des Vignes, mais aussi la place du Pressoir et la rue de la Caminade ainsi que la route de la Linardié. Il se trouve que le système d'éclairage à LED avec baisse d'intensité à 23h mis en place lors de l'aménagement de la traversée du village (uniquement sur la partie avenue des Vignes) oblige à ce que l'ensemble de l'éclairage public fonctionne toute la nuit. De façon à uniformiser l'éclairage du centre bourg, un devis a été demandé au SDET sur la partie citée, mais également la partie de la rue des Pavillons (7 points lumineux). Il n'y aurait donc qu'un seul mat à changer et 22 luminaires, il est proposé de mettre le même modèle que celui de l'avenue des Vignes et n'y aurait pas de réseau à refaire. Chaque luminaire sera équipé de prises (guirlandes décoratives). Le coût du devis proposé est de 38 402.56€ HT qui, après déduction des aides perçues par le SDET, se ramène à un reste à charge pour la commune de 25 397.59€. Les travaux pourraient être réalisés fin d'année 2022.

Pour avis : Favorable

9) Négociation d'achat groupée de dispositif anti-moustique par piège à phéromones (Sylvain RICOLA)

Après communication auprès de l'ensemble des administrés, 66 réponses (foyers intéressés) ont été comptabilisées, ce qui a permis de lancer la négociation. Renseignement pris, la RAGT Ste de proximité, distribuait également ce dispositif. Après négociation, un accord a été trouvé sur un prix de cession aux administrés sénouillacois à 128€ contre 165€ sur le site marchand. À ce jour 26 Sénouillacois sont venus retirer le bon qui permet d'obtenir sur présentation la réduction auprès de la RAGT. De façon à renforcer la lutte contre les moustiques tigres de plus en plus présents, la collectivité a souhaité renforcer ce dispositif pour les années suivantes par la fourniture d'une recharge annuelle gratuite.

10) Calendrier :

Rdv tous le 14 juillet devant la mairie.

Vacances d'été ☺

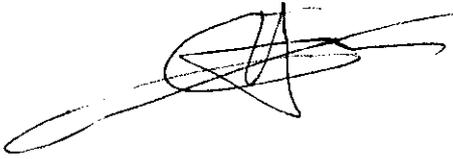
Messe tous les deuxièmes samedis du mois à 18h

Marché gourmand le 27 Août

Fin de séance à : 23H00

Prochain conseil le 13 Septembre.

**Le Maire,
Bernard FERRET**



**Le Secrétaire de séance,
Michel PIÉRIÉ**

